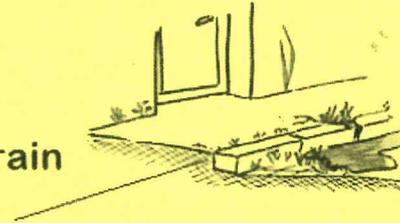


# La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains



Riverain



Collectivité

Il est désormais interdit d'utiliser des produits phytosanitaires.

Dans une démarche citoyenne, la municipalité souhaite vous associer à l'entretien des trottoirs devant votre propriété.

Votre implication permettra une propreté régulière et limitera l'intervention des services techniques, plus **particulièrement, le long de votre mur.**

De même, il est rappelé que l'entretien du trottoir devant chez vous lors de la chute des feuilles, de neige ou de verglas reste de votre responsabilité.

